



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R02-2019-014

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2019

Sommaire

DEAL

R02-2019-01-30-002 - AP portant Ouverture Concertation RevisionPPE (2 pages) Page 3

R02-2019-01-29-009 - Arrêté d'autorisation temporaire du DPM concernant la Société ORANGE pour l'occupation d'une partie de la plage de Madiana afin de poser des fourreaux destinés au câble sous-marin. (8 pages) Page 6

DIECCTE

R02-2019-01-31-003 - Arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'Etat CAE-CUI (2 pages) Page 15

Direction Interrégionales des Douanes Antilles-Guyane

R02-2019-01-10-012 - Delegation de signature dans le domaine gracieux et CI MOD (48 pages) Page 18

Préfecture

R02-2019-01-31-002 - Arrêté interdisant le port d'armes et l'introduction d'amers factices et de pétards pdt le carnaval 2019 (3 pages) Page 67

SATPN

R02-2019-01-30-003 - Arrêté portant composition des membres de la commission chargée de la notation de l'épreuve orale d'admission du concours de gardien de la paix du 25 septembre 2018 (3 pages) Page 71

R02-2019-01-29-008 - Arrêté portant ouverture d'un recrutement de 10 cadets de la République-option police nationale - 15ème promotion - session 2019 (3 pages) Page 75

DEAL

R02-2019-01-30-002

AP portant Ouverture Concertation RevisionPPE



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant ouverture
de la concertation préalable à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Martinique
pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

- Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 203 ;
- Vu** les articles L. 100-4, L. 141-3, L. 141-4 et L. 141-5 du code de l'énergie ;
- Vu** les articles L. 121-16-1 et L. 121-17 du code de l'environnement ;
- Vu** le décret n° 2018-852 du 4 octobre 2018 portant approbation de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Martinique ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;
- Vu** le décret du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE en qualité de préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;
- Vu** le décret du 13 novembre 2018 portant nomination de M. Antoine POUSSIER en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;

Considérant que la programmation pluriannuelle de l'énergie couvre deux périodes successives de cinq ans, sauf pour la première période de la première programmation qui s'achève en 2018 ;

Considérant que la programmation pluriannuelle de l'énergie est révisée au moins tous les cinq ans pour deux périodes de cinq ans et, le cas échéant, les années restant à courir de la période pendant laquelle intervient la révision ;

Considérant donc qu'à l'issue de la première période, la programmation pluriannuelle de l'énergie doit être révisée afin d'actualiser les objectifs de la seconde période et d'ajouter une période de programmation supplémentaire pour couvrir ainsi les périodes 2019-2023 et 2024-2028 ;

Considérant que l'article L. 100-4 du code de l'énergie fixe comme objectif de parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030 ;

Considérant l'ambition de cette transformation, il est essentiel que les citoyens soient impliqués dans toute leur diversité, depuis sa préparation jusqu'à sa mise en œuvre ;

Considérant que la concertation préalable permet de débattre des objectifs et des principales orientations de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de Martinique 2019-2028, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;

Considérant que cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives ainsi que de son absence de mise en œuvre ;

Considérant qu'elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 – Champ d'application

La concertation préalable, comme définie par l'article L. 121-17 du code de l'environnement s'applique à la programmation pluriannuelle de l'énergie de Martinique pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028.

Article 2 – Modalités de concertation

Le dossier de concertation sera consultable a minima sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>

Les contributions et questions pourront être apportées par écrit **du 15 février au 16 mars 2019 inclus**,

par courriel : r-srec.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr

ou par courrier : DEAL Martinique – Service Risque Énergie Climat – BP 7212 – 97274 SCHOELCHER CEDEX

Article 3 – Suites de la concertation

Les contributions seront transmises au comité de rédaction de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Martinique.

Un bilan des contributions sera établi et publié sur les sites internet de la Collectivité Territoriale de Martinique et de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie fera également l'objet d'une consultation du public suite à l'avis de l'Autorité environnementale.

Un bilan de cette concertation sera rendu public. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Article 4 – Abrogation

L'arrêté n° R02-2019-01-02-008 du 2 janvier 2019 portant ouverture de la concertation préalable à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Martinique pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028 est abrogé

Article 5 – Exécution

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fort de France, le **30 JAN. 2019**

Le Secrétaire Général de la Préfecture

André FOUSSIER

DEAL

R02-2019-01-29-009

Arrêté d'autorisation temporaire du DPM concernant la
Société ORANGE pour l'occupation d'une partie de la
plage de Madiana afin de poser des fourreaux destinés au
câble sous-marin.

PREFET DE LA MARTINIQUE

*Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Martinique*

*Service Paysages, Eau et Biodiversité
Unité Littoral*

ARRETE N° Portant Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le code du domaine de l'État dans sa partie réglementaire ;

VU la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et de son décret d'application n° 89-734 du 13 octobre 1989 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'Outre-Mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;

VU le décret du 29 juin 2017 nommant Franck ROBINE, préfet de la région Martinique, Préfet de la Martinique ;

VU le décret du président de la République du 1^{er} août 2017 nommant Monsieur Emmanuel BAFFOUR, Sous-préfet, des arrondissements de la Trinité et de Saint-Pierre ;

VU l'arrêté du 31 août 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel BAFFOUR, sous-préfet des arrondissements de la Trinité et de Saint-Pierre ;

VU la demande présentée par la société ORANGE représentée par Madame Carine ROMANETTI ;

VU l'avis favorable du Maire de la Commune de Schoelcher, en date du 24 octobre 2018 ;

VU l'avis favorable de la DEAL :

- service police de l'eau cf. arrêté préfectoral n° 2017 11 15 005 du 15 novembre 2017
- service biodiversité avis du 24 octobre 2018 ;

VU l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé avec réserves en date du 9 janvier 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° R 02-2018-06-11-005 du 11 juin 2018 approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports ;

VU l'avis de la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Martinique en date du 8 novembre 2018 fixant les conditions financières de la présente autorisation pour un montant de trois mille neuf cents euros ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

ARTICLE 1 : La Société **ORANGE** représentée par Madame Carine **ROMANETTI**, située au 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS Cédex 15 est autorisée à occuper à titre essentiellement précaire et révoable, une portion du DPM non cadastrée située sur la plage de Madiana, sur le territoire de la Ville de **SCHOELCHER**, selon le plan joint en annexe au présent arrêté.

La présente autorisation est délivrée pour l'occupation d'une partie de la plage de Madiana sur une superficie de 1500 mètres carrés. Une tranchée d'une profondeur de 2 à 4 mètres sera créée entre la plage et la mer afin de poser des fourreaux destinés au câble sous-marin.

ARTICLE 2 : Un barrage anti-pollution sera mis en place durant toute la durée du chantier. Le barrage absorbant dit à grandes jupes aura pour objectif de limiter la propagation de matières en suspension.

Le service police de l'eau de la DEAL sera informé au démarrage du chantier et de tout évènement anormal ou pollution.

Les déchets seront évacués dans les filières adaptées.

Toutes dispositions seront prises pour ne pas gêner la circulation maritime des plaisanciers ou entraver le bon fonctionnement des appareils de signalisation maritime qui pourraient exister sur les lieux.

Le permissionnaire devra, en tout temps, se conformer aux règlements et textes dans l'intérêt de la circulation maritime, de la conservation du Domaine Maritime, de la sécurité ou de l'hygiène publique et de la préservation de l'environnement.

En outre l'affichage de l'Autorisation d'Occupation Temporaire devra être assurée par les soins du bénéficiaire. Le panneau d'affichage devra indiquer le nom du bénéficiaire, la date et le numéro de l'autorisation ainsi que sa durée de validité et la durée du chantier. Ces renseignements doivent être visibles par tous.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire sera seul responsable (sauf recours contre qui de droit) de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de la présente autorisation qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté ainsi qu'aux textes législatifs ou réglementaires susvisés, après mise en demeure du permissionnaire restée sans effet, sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Une autorisation provisoire a été accordée à titre précaire et révoable pour une durée **d'un mois (1 mois) à compter du 1^{er} novembre 2018. La présente autorisation est accordée pour la régularisation de l'occupation.**

ARTICLE 6 : La présente autorisation a un caractère personnel et ne pourra se transmettre sans autorisation des services ayant concouru à sa délivrance. En cas de cession non autorisée, le titulaire de l'autorisation demeurera responsable des conséquences de l'occupation.

ARTICLE 7 : Le montant de la redevance due pour la période du 01/11/2018 au 30/11/2018 est **de trois mille neuf cents euros (3 900 €)** compte tenu des avantages de toute nature procurés au permissionnaire.

Cette redevance est payable à la Caisse Régionale des Finances Publiques – Jardin Desclieux - BP. 654 - 655 - 97263 Fort de France Cédex.

En cas de retard dans les paiements, la redevance échue portera intérêt de plein droit au profit de la Direction Régionale des Finances Publiques au taux annuel applicable en matière domaniale sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard. Les fractions de mois seront négligées pour le calcul des intérêts.

ARTICLE 8 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. La présente décision pourra être contestée devant le Tribunal Administratif compétent par la voie d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification et publication. Un recours gracieux peut également être intenté auprès de l'auteur de la décision ou lorsque la décision est délivrée au nom de l'État, un recours hiérarchique peut être transmis au Ministre compétent.

Cette démarche prolonge délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

ARTICLE 9 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté sera adressé à :

Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Martinique
(dont 1 exemplaire à remettre au bénéficiaire),

Copie à :

Monsieur le Maire de Schoelcher
Monsieur le Directeur de la Mer.

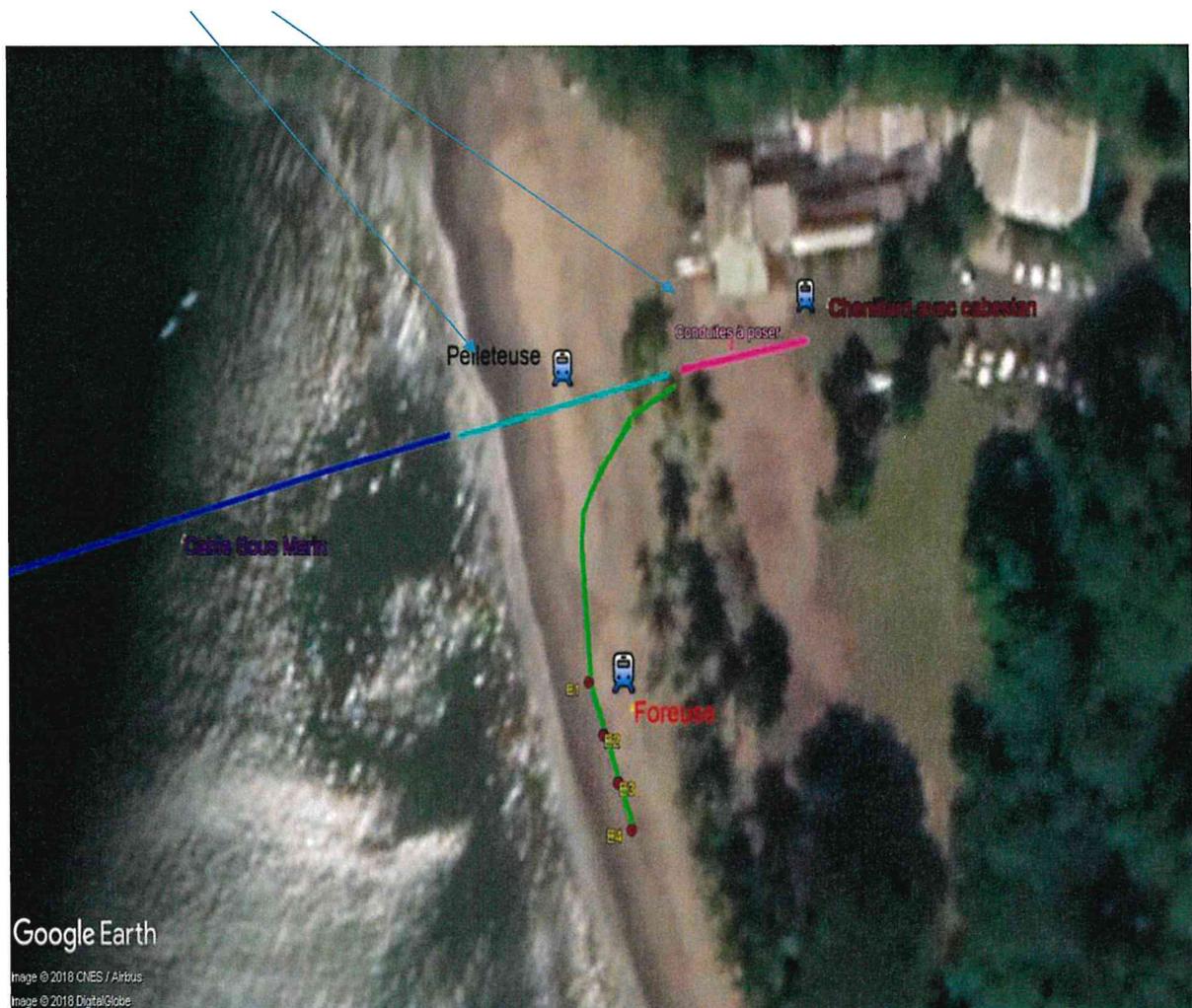
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Antoine POUSSIER

Description des opérations et circulation des engins Plage de Madiana

Le 5 et 6 Novembre : Une pelleteuse va circuler entre le parking et la mer pour creuser une tranchée, profondeur 2 à 4 m, entre la chambre plage et la mer, pour poser les fourreaux et préparer l'arrivée du câble sous-marin

Trait bleu clair et violet



Un chenillard (tracked dumper) équipé d'un cabestan sera installé à côté de la chambre plage

DIECCTE

R02-2019-01-31-003

Arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'Etat
CAE-CUI

Montant aides de l'Etat CAE - CUI



Préfet de la Martinique

Direction des entreprises
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

ARRÊTÉ n°

Portant modification des arrêtés n° :

- **R02-2016-01-18-002 du 18 janvier 2016**
- **R02-2016-04-25-001 du 29 avril 2016**
- **R02-2016-08-25-002 du 25 août 2016**
- **R02-2017-02-22-002 du 22 février 2017**

**fixant le montant des aides de l'Etat
pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
et les contrats uniques d'insertion (CUI)**

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code du travail, notamment ses articles L5134-65 à L5134-73 et R5134-65 ;

Vu l'ordonnance du 3 décembre 2015 portant extension du contrat initiative emploi (CIE) à la Martinique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° R02-2016-01-18-002 du 18 janvier 2016 fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) ;

Vu l'arrêté n° R02-2016-04-25-001 du 29 avril 2016 fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) ;

Vu l'arrêté n° R02-2016-08-25-002 du 25 août 2016 fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiatives emploi (CIE) ;

Vu l'arrêté n° R02-2017-02-22-002 du 22 février 2017 fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats uniques d'insertion (CUI) ;

Sur proposition de la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Martinique ;



Préfet de la Martinique

ARRÊTE

Article. 1^{er}

Les dispositions relatives à la durée d'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle au titre du contrat initiative emploi (CIE et CIE starters) prévues par les arrêtés susvisés sont supprimées. La durée maximale de l'aide à l'insertion professionnelle est portée à 24 mois.

Article. 2 - Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté préfectoral s'appliquent aux CIE et aux renouvellements de CIE enregistrés entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} septembre 2017.

Art. 3 Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la Préfecture de la Martinique, la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le directeur régional de Pôle emploi, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le

Direction Interrégionales des Douanes Antilles-Guyane

R02-2019-01-10-012

Delegation de signature dans le domaine gracieux et CI
MOD

Décision du directeur interrégional portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux.

Décision 2019/1 du directeur interrégional à FORT DE FRANCE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;
Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 3 – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris

en annexe III de la présente décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

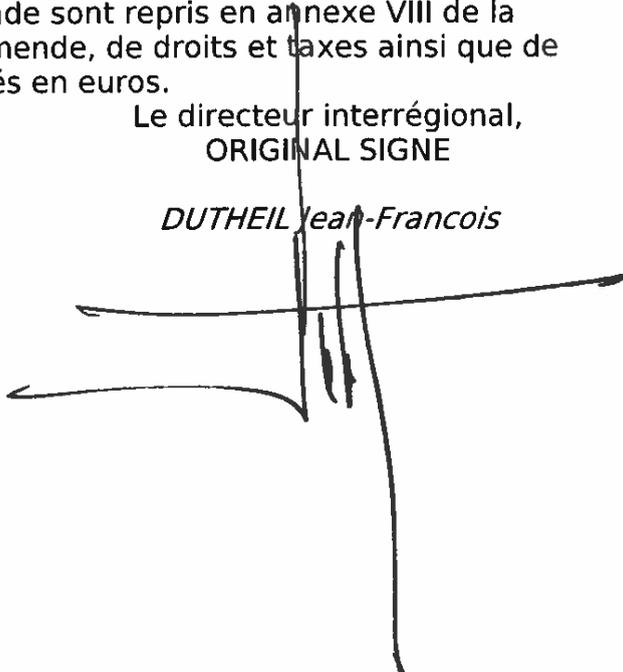
Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 7 – Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 8 - Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VIII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Le directeur interrégional,
ORIGINAL SIGNE

DUTHEIL Jean-Francois



**Annexe I à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional *DUTHEIL*
Jean-François
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

**Annexe II à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional *DUTHEIL*
*Jean-Francois***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

**Annexe III à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional *DUTHEIL*
*Jean-François***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
TOUSSAINT Henri (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	7500	7500	1000	10000
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	5000	5000	750	7500
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	5000	5000	750	7500
MAVOUNGO Hugues (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	5000	750	7500
GILBERT Christian (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	5000	750	7500
CAMBRAY Eddie (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
RAGOO Ralph (Le lamentein bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	5000	5000	750	7500
MERLIN Michel (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	5000	750	7500
HERTHE Cerlan (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	5000	750	7500
GODARON Serge (Le lamentein aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
ELORE Erick (Le lamentein aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	7500	1000	10000
CAYOL Louis (Le lamentein aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	5000	750	7500
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	5000	750	7500
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500

VUAROQUEAUX Bertrand (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	5000	5000	750	7500
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
PORTEL Daniella (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	5000	750	7500
OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	5000	5000	750	7500
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	7500	7500	1000	10000
FORNET Matthieu (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	7500	1000	10000
AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500
WILLIAM Victoire (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	7500	1000	10000
MAIRONIS Thierry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	7500	1000	10000
GOUDALLE Bruno (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	7500	7500	1000	10000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	15000	7500	1500	15000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	15000	7500	1500	15000
MAZARI Stephane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	5000	750	7500
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	5000	5000	750	7500
BIZOT Guillaume (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI	5000	5000	750	7500

Annexe IV à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional *DUTHEIL Jean-François*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TOUSSAINT Henri (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	10000	25000
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
MAVOUNGO Hugues (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
ZIMMERMANN Jessica (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
SYLVESTRE Dominique (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
LETI Christelle (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
JOSEPH Mickael (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
HERBIN Raphael (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
GILBERT Christian (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
CAMBRAY Eddie (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
WIART David (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
VICTOR Maryse (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
VERT PRE Carol (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
VALIDE Jean-Claude (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
TORBAL Estelle (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
RAGOO Ralph (Le lamentein bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
PARDIN Nicol (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
NACITAS Jose (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MERLIN Michel (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
LOF Frantz (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
HERTHE Cerlan (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000

CEZETTE Yannick (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MOUSTIN Michel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LENERAND Victor (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
GODARON Serge (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
FORTUNE Lin (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
COSPAR Charles (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CISERAN Gabriel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CAYOL Louis (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
AMAR Germain (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
RONDEL Moise (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
RAVENET Jean-Marie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
NOELL Christian (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MEILGEN Julien (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
DESVARIEUX Isabelle (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
ALBERT Francois (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
VUAROQUEAUX Bertrand (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
VERT PRE Louis (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
TREFLE Marie-Andree (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
ROUS Christelle (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
RAPON PASTOR Monique (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
PORTEL Daniella (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	7500	10000
PATRIS Philippe (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000

MELCHI Jose (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MARIE CLAIRE Florentine (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LENOC Sylvain (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
JEANNE ROSE Gerard (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	10000	25000
FORNET Matthieu (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
FILA Marie-Louise (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
ANELKA Marie-Daniele (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
ALPHA Max (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
AGUERO Brigitte (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
ADELINE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
WILLIAM Victoire (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	10000	25000
MENCE Christian (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MAIRONIS Thierry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
GOUDALLE Bruno (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	5000	10000	25000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	10000	20000	50000
FONTAINE Yoann (Fort de france div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	10000	20000	50000
ZULEMIE Sandrine (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
SAINI Jean-Marc (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
RAVI Claude (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
NICOLAS Pierre (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MAZARI Stephane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
LEUPOLD Stephen (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000

JEAN MARIE Georges (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
JANNIN Jordane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
GOUGET Helene (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
FOUQUET Morgane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
DUFLAUT Serge (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
DERACHE Mailys (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	7500	10000
CASULA Charlie (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
BIZOT Guillaume (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000

Annexe V à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional *DUTHEIL Jean-François*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TOUSSAINT Henri (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	10000	25000
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
MAVOUNGO Hugues (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
ZIMMERMANN Jessica (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
SYLVESTRE Dominique (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
LETI Christelle (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
JOSEPH Mickael (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
HERBIN Raphael (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
GILBERT Christian (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
CAMBRAY Eddie (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
WIART David (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
VICTOR Maryse (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
VERT PRE Carol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
VALIDE Jean-Claude (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
TORBAL Estelle (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
PARDIN Nicol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
NACITAS Jose (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000

LOF Frantz (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
CEZETTE Yannick (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MOUSTIN Michel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LENERAND Victor (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
GODARON Serge (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
FORTUNE Lin (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
COSPAR Charles (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CISERAN Gabriel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CAYOL Louis (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
AMAR Germain (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
RONDEL Moise (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
RAVENET Jean-Marie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
NOELL Christian (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MEILGEN Julien (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
DESVARIEUX Isabelle (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
ALBERT Francois (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
VUAROQUEAUX Bertrand (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
VERT PRE Louis (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
TREFLE Marie-Andree (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
ROUS Christelle (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
RAPON PASTOR Monique (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
PORTEL Daniella (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	7500	10000

PATRIS Philippe (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
MELCHI Jose (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MARIE CLAIRE Florentine (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LENOC Sylvain (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
JEANNE ROSE Gerard (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	10000	25000
FORNET Matthieu (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
FILA Marie-Louise (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
ANELKA Marie-Daniele (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
ALPHA Max (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
AGUERO Brigitte (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
ADELINE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
WILLIAM Victoire (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	10000	25000
MENCE Christian (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MAIRONIS Thierry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
GOUDALLE Bruno (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	5000	10000	25000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	10000	20000	50000
FONTAINE Yoann (Fort de france div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	10000	20000	50000
ZULEMIE Sandrine (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
SAINI Jean-Marc (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000

RAVI Claude (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
NICOLAS Pierre (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MAZARI Stephane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
LEUPOLD Stephen (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
JEAN MARIE Georges (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
JANNIN Jordane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
GOUGET Helene (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
FOUQUET Morgane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
DUFLAUT Serge (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
DERACHE Mailys (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	7500	10000
CASULA Charlie (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
BIZOT Guillaume (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000

**Annexe VI à la décision n° 2019/1 du 10 Janv. 2019 du directeur interrégional *DUTHEIL*
*Jean-François***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
TOUSSAINT Henri (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	20000	20000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	15000
GILBERT Christian (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	15000
CAMBRAY Eddie (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI	15000	15000
RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	15000
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	15000
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	15000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	20000	20000
MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	15000
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	15000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI	15000	15000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	20000	20000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	20000	20000
MAIRONIS Thierry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	20000	20000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	50000	50000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	50000	50000
MAZARI Stephane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	15000
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	15000
BIZOT Guillaume (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI	15000	15000

**Annexe VII à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional *DUTHEIL*
*Jean-Francois***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TOUSSAINT Henri (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	5000	10000
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
MAVOUNGO Hugues (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
ZIMMERMANN Jessica (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
ZAMI Erik (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SYLVESTRE Dominique (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
SEGUIN-CADICHE Regis (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SAVY Patrick (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
ORGUES Jean-Marc (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
ORGUES Amelie (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
MEYZINDI Rodolphe (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
LETI Christelle (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
JOSEPH Mickael (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
HERY Cedric (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
HERBIN Raphael (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
GILBERT Christian (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
GARDZIEL Marie-Christine (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
FOISSAC Guillaume (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
ESPANOL Eric (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000

DOUART Yannick (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DE CROZET Matthias (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
CEZETTE Thierry (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
CAMBRAY Eddie (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
BINGUE Fred (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BARRAST Lorlyne (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
WIART David (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
VICTOR Maryse (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
VERT PRE Carol (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
VELAYOUDON Sylvain (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
VALIDE Jean-Claude (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
TORBAL Estelle (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
SERRIERE Marie-Christine (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
RUGARD Fred (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
RENE Joel (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
RAGOO Ralph (Le lamentein bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
PIPE Monique (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
PARDIN Nicol (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
PALLIER Stephane (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
NACITAS Jose (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MONARD Francine (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MOLINIER Josephe (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MERLIN Michel (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
LOF Frantz (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
HERTHE Cerlan (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
GRANVILLE Georges (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
GLISSANT Raymond (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
EUGENE Alix (Le lamentein bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000

DURAGRIN Evelyne (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DORWLING CARTER Herve (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DELRIC Victor (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CORIOLES Alain (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CEZETTE Yannick (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
CAMBEILH Patrick (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CAILLEAU Nathalie (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CABORD Bruno (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BRUSSON Fabien (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
BARET Marie (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
AUGUSTIN Anne-Marie (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
AGESILAS Jose (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
REMINY Brigitte (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MOUSTIN Michel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MARIE MAGDELAINE Lucie (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
LENERAND Victor (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
LAMON Maryline (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
LAFLEUR Luce (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
JOSEPH MERELIX Alex (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
GODARON Serge (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
GALVA Patricia (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
FORTUNE Lin (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
DELBLOND Jean (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
COSPAR Charles (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
CISERAN Gabriel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000

CAYOL Louis (Le lamentein aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
BOBI Serge (Le lamentein aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BLEAU Marie-Louise (Le lamentein aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
AMAR Germain (Le lamentein aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
TIBERT Cyrill (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SCRIBOT Laurent (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SAINTE-ROSE Sindy (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
RONDEL Moise (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
RAVENET Jean-Marie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
NOELL Christian (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MEILGEN Julien (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
LOZUPONE Nolwenn (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
LE GOFF Thierry (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
HELENE Christian (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DESVARIEUX Isabelle (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
CARDON Kevin (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
BROUSSOT Virginie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BELLAY Patrick (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
BARKATS Laura (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
ALBERT Francois (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
VUAROQUEAUX Bertrand (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
VERT PRE Louis (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
TREFLE Marie-Andree (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
ROUS Christelle (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
REGIS Joel (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000

RAPON PASTOR Monique (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
PORTEL Daniella (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	3000	7500
PATRIS Philippe (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
NIVOR Julien (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
MELCHI Jose (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
MARTINEL Marie-Claire (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MARIE CLAIRE Florentine (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MARCELIN Jose (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MAIRONIS Jean (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
LENOC Sylvain (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
LARGANGE Camille (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
JEANNE ROSE Gerard (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	5000	10000
FORNET Matthieu (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
FILA Marie-Louise (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
FANCHONNA Cyr (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
ELMIRA Anne (Fort de france port bureau), Agent de constatation DGDDI	250	1000	3000
DESTOURS Roger (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CLAIRVOYANT Marie-Laurence (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
ANELKA Marie-Daniele (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	250	1000	3000
ALPHA Max (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500

AGUERO Brigitte (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
ADELINE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
WILLIAM Victoire (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	5000	10000
PEZO Eric (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MORVILLE Jean-Maurice (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MENCE Christian (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MARAJO Patrice (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MAIRONIS Thierry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
JUBERT Marlene (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
GOUDALLE Bruno (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	5000	10000
DEYMIER Edouard (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BREDON Clemence (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
FONTAINE Yoann (Fort de france div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	1500	7500	15000
ZULEMIE Sandrine (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
VENTURA Jean-Pierre (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
VANWAETERMEULEN Laurent (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
TECHER Noel (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SAMITIER-ANIN Elodie (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SAINI Jean-Marc (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
RAYMOND Julie (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
RAVI Claude (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
NICOLAS Pierre (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MORCILLO Jeremy (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000

MISCHLER Thomas (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
MAZARI Stephane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
LONCAN Nadia (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
LEUPOLD Stephen (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
LEBON Celine (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
LALANDE Mathieu (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
JEAN MARIE Georges (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
JANNIN Jordane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
GOUGET Helene (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	250	1000	3000
GALION Shiny (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
FOUQUET Morgane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
DUFLAUT Serge (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
DERACHE Mailys (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	7500
CASULA Charlie (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
BRANCHI Jean-Michel (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
BIZOT Guillaume (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
BELLASSEE Marie-Line (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
AMBROISINE Gerard (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000

**Annexe VIII à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional *DUTHEIL*
*Jean-Francois***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TOUSSAINT Henri (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	5000	10000
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
MAVOUNGO Hugues (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
ZIMMERMANN Jessica (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
ZAMI Erik (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SYLVESTRE Dominique (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
SEGUIN-CADICHE Regis (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SAVY Patrick (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
ORGUES Jean-Marc (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
ORGUES Amelie (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
MEYZINDI Rodolphe (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
LETI Christelle (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
JOSEPH Mickael (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
HERY Cedric (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
HERBIN Raphael (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
GILBERT Christian (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
GARDZIEL Marie-Christine (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
FOISSAC Guillaume (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
ESPANOL Eric (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000

DOUART Yannick (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DE CROZET Matthias (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
CEZETTE Thierry (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
CAMBRAY Eddie (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
BINGUE Fred (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BARRAST Lorlyne (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
WIART David (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
VICTOR Maryse (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
VERT PRE Carol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
VELAYOUDON Sylvain (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
VALIDE Jean-Claude (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
TORBAL Estelle (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
SERRIERE Marie-Christine (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
RUGARD Fred (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
RENE Joel (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
PIPE Monique (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
PARDIN Nicol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
PALLIER Stephane (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
NACITAS Jose (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MONARD Francine (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MOLINIER Josephe (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
LOF Frantz (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
GRANVILLE Georges (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
GLISSANT Raymond (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000

EUGENE Alix (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DURAGRIN Evelyne (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DORWLING CARTER Herve (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DELRIC Victor (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CORIOLES Alain (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CEZETTE Yannick (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
CAMBEILH Patrick (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CAILLEAU Nathalie (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CABORD Bruno (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BRUSSON Fabien (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
BARET Marie (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
AUGUSTIN Anne-Marie (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
AGESILAS Jose (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
REMINY Brigitte (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	7500	3000
MOUSTIN Michel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	7500	3000
MARIE MAGDELAINE Lucie (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	7500	3000
LENERAND Victor (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	7500	3000
LAMON Maryline (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	7500	3000
LAFLEUR Luce (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
JOSEPH MERELIX Alex (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	7500	3000
GODARON Serge (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
GALVA Patricia (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
FORTUNE Lin (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
DELBLOND Jean (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
COSPAR Charles (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000

CISERAN Gabriel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
CAYOL Louis (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
BOBI Serge (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BLEAU Marie-Louise (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
AMAR Germain (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
TIBERT Cyrill (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SCRIBOT Laurent (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SAINTE-ROSE Sindy (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
RONDEL Moïse (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
RAVENET Jean-Marie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
NOELL Christian (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MEILGEN Julien (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
LOZUPONE Nolwenn (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
LE GOFF Thierry (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
HELENE Christian (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
DESVARIEUX Isabelle (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
CARDON Kevin (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
BROUSSOT Virginie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BELLAY Patrick (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
BARKATS Laura (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
ALBERT Francois (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
VUAROQUEAUX Bertrand (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
VERT PRE Louis (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
TREFLE Marie-Andree (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
ROUS Christelle (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000

REGIS Joel (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
RAPON PASTOR Monique (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
PORTEL Daniella (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	3000	7500
PATRIS Philippe (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
NIVOR Julien (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
MELCHI Jose (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
MARTINEL Marie-Claire (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MARIE CLAIRE Florentine (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MARCELIN Jose (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MAIRONIS Jean (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
LENOC Sylvain (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
LARGANGE Camille (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
JEANNE ROSE Gerard (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	5000	10000
FORNET Matthieu (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
FILA Marie-Louise (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
FANCHONNA Cyr (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
ELMIRA Anne (Fort de france port bureau), Agent de constatation DGDDI	250	1000	3000
DESTOURS Roger (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
CLAIRVOYANT Marie-Laurence (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
ANELKA Marie-Daniele (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	250	1000	3000
ALPHA Max (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000

AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
AGUERO Brigitte (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
ADELINE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
WILLIAM Victoire (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	5000	10000
PEZO Eric (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MORVILLE Jean-Maurice (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MENCE Christian (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MARAJO Patrice (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
MAIRONIS Thierry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
JUBERT Marlene (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
GOUDALLE Bruno (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	5000	10000
DEYMIER Edouard (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
BREDON Clemence (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
FONTAINE Yoann (Fort de france div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	1500	7500	15000
ZULEMIE Sandrine (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
VENTURA Jean-Pierre (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
VANWAETERMEULEN Laurent (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
TECHER Noel (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SAMITIER-ANIN Elodie (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
SAINI Jean-Marc (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
RAYMOND Julie (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
RAVI Claude (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
NICOLAS Pierre (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
MORCILLO Jeremy (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000

MISCHLER Thomas (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
MAZARI Stephane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
LONCAN Nadia (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
LEUPOLD Stephen (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
LEBON Celine (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
LALANDE Mathieu (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
JEAN MARIE Georges (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
JANNIN Jordane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
GOUGET Helene (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	250	1000	3000
GALION Shiny (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
FOUQUET Morgane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
DUFLAUT Serge (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
DERACHE Mailys (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	7500
CASULA Charlie (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
BRANCHI Jean-Michel (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
BIZOT Guillaume (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
BELLASSEE Marie-Line (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
AMBROISINE Gerard (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000

Version anonymisée de la décision 2019/1 du directeur interrégional à FORT DE FRANCE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe III de la présente décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels

provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 7 – Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 8 - Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VIII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.



L'Administrateur général des douanes
Directeur Interrégional
Antilles - Guyane
Jean-François DUTHEIL

**Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional
DUTHEIL Jean-Francois**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

*Administration générale des douanes
Direction interrégionale
Antilles-Guyane
Le Directeur DUTHEIL*

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional
DUTHEIL Jean-Francois**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglemmentations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional
DUTHEIL Jean-Francois**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
---	---------------------	----------------	------------------------	----------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional
DUTHEIL Jean-Francois**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17737 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 17743 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 18209 (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 18362 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 25987 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 35264 (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 35324 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 35376 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 35725 (Fort de france div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	10000	20000	50000
Matricule 35750 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 36043 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 36460 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37024 (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
Matricule 37098 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 37118 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37256 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37378 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37392 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37410 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37416 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37576 (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 37777 (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 39070 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000

Matricule 40064 (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 40073 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 40474 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 40681 (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	10000	25000
Matricule 40790 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 40978 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 41010 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 41014 (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 41042 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 41110 (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	10000	25000
Matricule 41414 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 41546 (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 41567 (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	5000	10000	25000
Matricule 41632 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
Matricule 42232 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 42399 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 42798 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 43268 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	10000	25000
Matricule 43468 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 44606 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 44916 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 45394 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 45458 (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 46161 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 47177 (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 47179 (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 50271 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 50532 (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 51298 (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 51498 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 51799 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 51875 (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000

Matricule 52400 (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 52854 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 52917 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53122 (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53251 (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53293 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 53451 (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	10000	20000	50000
Matricule 53477 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 54020 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 54251 (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	10000	25000
Matricule 54347 (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 54972 (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 56152 (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 57210 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 57564 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 57835 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 57951 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 58347 (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 58716 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 58777 (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 58800 (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 58924 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 59410 (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 59475 (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	7500	10000
Matricule 60358 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 60504 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 61222 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 62206 (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 62956 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 63288 (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 63306 (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 63316 (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64450 (Fort de france div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64642 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional
DUTHEIL Jean-Francois

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional
DUTHEIL Jean-Francois**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional
DUTHEIL Jean-Francois**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 12145 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 17196 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 17737 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 17743 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 18209 (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 18362 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 25987 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 35136 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 35150 (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 35222 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 35264 (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 35324 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 35376 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 35725 (Fort de france div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	1500	7500	15000
Matricule 35750 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 35988 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 36043 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 36211 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 36236 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 36460 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000

Matricule 36895 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37024 (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
Matricule 37062 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37098 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 37118 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37256 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37268 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37378 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37392 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37410 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37414 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37416 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37418 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37546 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37576 (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 37652 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37684 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37728 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 37777 (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 38080 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 38202 (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 38658 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 38660 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 38814 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 39070 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40064 (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 40073 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40280 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40474 (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000

Matricule 40498 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40566 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40603 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40681 (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	5000	10000
Matricule 40790 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40796 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40798 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40950 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 40978 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41010 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41014 (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41042 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41050 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41086 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41110 (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	5000	10000
Matricule 41226 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41302 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41414 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41546 (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 41567 (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	5000	10000
Matricule 41570 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 41632 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
Matricule 42232 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 42399 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 42508 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 42546 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 42718 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 42798 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000

Matricule 43140 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 43268 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	5000	10000
Matricule 43443 (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 43468 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 43546 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 43972 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 44084 (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 44606 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 44916 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 45121 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 45156 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 45220 (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 45394 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 45458 (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 45898 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 46161 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 46433 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 47177 (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 47179 (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 50044 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 50115 (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 50224 (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 50271 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 50532 (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 51035 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 51298 (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 51498 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 51799 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 51875 (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500

Matricule 51993 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 52400 (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 52745 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 52830 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 52854 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 52917 (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 53122 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 53251 (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 53293 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 53451 (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
Matricule 53477 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 54020 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 54251 (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	5000	10000
Matricule 54347 (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 54572 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 54636 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 54794 (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 54972 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 55014 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 55062 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 55656 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 56152 (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 56638 (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 57210 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 57564 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 57835 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 57951 (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 58347 (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 58606 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 58716 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 58777 (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 58800 (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500

Matricule 58924 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 59410 (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 59475 (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	7500
Matricule 60280 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 60299 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 60358 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 60504 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 60618 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 61222 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 61299 (Fort de france port bureau), Agent de constatation DGDDI	250	1000	3000
Matricule 61496 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 61764 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 61784 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 61786 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 62206 (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 62856 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 62860 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 62906 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 62956 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63288 (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63306 (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63316 (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63400 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63586 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63764 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63774 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63858 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63904 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63970 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 63988 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000

Matricule 64032 (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 64066 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 64098 (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 64126 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 64132 (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	250	1000	3000
Matricule 64450 (Fort de france div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000
Matricule 64642 (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	250	1000	3000

**Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2019/1 du 10 janv. 2019 du directeur interrégional
DUTHEIL Jean-Francois**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Préfecture

R02-2019-01-31-002

Arrêté interdisant le port d'armes et l'introduction d'amers factices et de pétards pdt le carnaval 2019

Arrêté interdisant le port d'armes et l'introduction d'amers factices et de pétards pdt le carnaval 2019



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

CABINET / BPOP

Arrêté n°

interdisant l'introduction d'armes ainsi que la vente et l'introduction d'armes factices et de pétards dans le périmètre des animations du Carnaval 2019.

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1 et L 2215-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L613-3 et R434-16 ;

Vu la loi n° 2001-1 062 du 1 5 novembre 2001 modifiée relative à la sécurité quotidienne ;

Vu la loi 2003-239 du 18 mars 2003 modifiée pour la sécurité intérieure ;

Vu l'ordonnance n ° 2012-351 du 12 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 décembre 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE en qualité de préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu le décret du 22 août 2018 portant nomination de Monsieur Christophe LANTERI directeur de cabinet du préfet de la région Martinique ;

Vu le décret n° 2014- 1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la période pré-carnavalesque et carnavalesque s'étend du 27 janvier au mercredi 6 mars 2019 ;

Considérant la création par certaines communes de zones réservées, périmètres accueillant les parades carnavalesques et rassemblant notamment des animations commerciales et accessibles par des points de filtrage ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des manifestations organisées durant cette période ;

Considérant que ces manifestations festives et intergénérationnelles engendrent une affluence importante du public dans les communes estimées à plusieurs milliers de personnes, sur chaque zone réservée ;

Considérant le nombre d'objets dangereux ou délictueux et notamment, d'armes par destination saisis par les forces de l'ordre les années précédentes et que des incidents sérieux se sont déjà produits les années précédentes lors du déroulement des défilés ;

Considérant que pour assurer le maintien du bon ordre et de la sécurité publique il est nécessaire de prendre des mesures de sauvegarde et de mettre en place un dispositif de sécurité spécifique ;

Considérant les dangers, les accidents et les atteintes graves aux personnes qui peuvent résulter de l'utilisation inconsidérée des artifices de divertissement, particulièrement dans les lieux de rassemblement et les risques potentiels de panique engendrés par l'usage d'armes factices ;

Considérant que l'application du plan VIGIPIRATE nécessite la mise en œuvre de mesures de contrôle appropriées ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : Au cours des festivités et parades du Carnaval de Martinique qui se dérouleront entre le dimanche 27 janvier au mercredi 6 mars 2019 la vente d'armes factices et d'artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie, y compris les pétards susceptibles de mettre indirectement en danger la vie des spectateurs est interdite dans le périmètre réservé du circuit des parades carnavalesques.

Article 2 : L'introduction d'objets susceptibles de mettre directement (armes) ou indirectement (armes par destination, armes factices et artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie y compris les pétards) en danger la vie des spectateurs est également interdite sur la même période dans le périmètre réservé du circuit des parades carnavalesques.

Article 3 : Les services de police et de gendarmerie en charge d'assurer la sécurité dans et aux abords des zones réservées opéreront aux palpations de sécurité nécessaires à la détection des objets mentionnés à l'article 2. Les propriétaires de ces objets seront invités à les abandonner définitivement afin de pouvoir accéder aux sites. En cas de refus, ils ne pourront se rendre à proximité des lieux de la manifestation. Les services de police et de gendarmerie apprécieront les exceptions pouvant justifier qu'il soit dérogé à la règle.

Article 4 : Les officiers de police judiciaire pourront être assistés dans leur action par des agents exerçant une activité privée de surveillance et de gardiennage mentionnée au 1er de l'article L. 611-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

En effet, les sociétés de surveillance agréées chargées, par convention avec les Villes, du contrôle des accès des piétons aux zones réservées, ont la possibilité de faire procéder par leurs agents, spécialement habilités à cet effet par le représentant de l'Etat et détenteurs d'un agrément de la commission régionale d'agrément et de contrôle, à des palpations de sécurité avec le consentement exprès des festivaliers.

Elles peuvent, ainsi que les agents de police municipale affectés sur décision de chaque maire à la sécurité de la manifestation, procéder à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille.

S'il le décide, le Maire pourra également faire exercer ce filtrage par un service public administratif placé sous son autorité. Dès lors, il lui revient de s'assurer que les agents municipaux qu'il emploie et affecte à ces missions remplissent les conditions de légalité et les garanties de moralité et de probité pour exercer ce type de missions pour le compte de la Ville et qu'ils aient suivis une formation préalable avant la manifestation. Afin d'éviter toute confusion ou difficulté, ces agents devront être clairement identifiables par les festivaliers et par les forces de police.

Article 5 : La palpation de sécurité, l'inspection et la fouille des bagages à main seront réalisées, aux points de filtrage des accès piétons déterminés s'il y a lieu par l'organisateur, selon les dispositions de l'arrêté municipal réglementant le déroulement du carnaval sur chaque commune.

L'ensemble des personnes accédant au périmètre réservé devra avoir fait l'objet d'une palpation. Les points de filtrage seront disposés en conséquence par la commune.

En application de l'article L613-2 du code de la sécurité intérieure, la palpation de sécurité doit être faite par un personnel de même sexe que la personne qui en fait l'objet et sous le contrôle d'un officier de police judiciaire.

Article 6 : Afin de prévenir d'éventuelles difficultés et en vue de garantir la bonne exécution des palpations de sécurité, les agents agréés devront porter sur eux, lorsqu'ils sont appelés à les mettre en œuvre, la décision d'agrément les concernant.

Article 7 : Toute personne qui sera découverte en possession d'un objet mentionné à l'article 2, dans le périmètre des zones réservées, fera l'objet d'une verbalisation et/ou l'objet sera saisi.

Article 8 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur de cabinet du Préfet, les sous-préfets d'arrondissement de Saint Pierre, La Trinité et le Marin, le Directeur Départemental de la sécurité publique, le Commandant de la Gendarmerie de Martinique, le chef de la délégation territoriale Antilles-Guyane du CNAPS, les Maires des communes de la Martinique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fort-de-France, le 31/01/2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Christophe LANTERI

SATPN

R02-2019-01-30-003

Arrêté portant composition des membres de la commission
chargée de la notation de l'épreuve orale d'admission du
concours de gardien de la paix du
25 septembre 2018



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SATPN

ARRÊTÉ N°.....

portant composition des membres de la commission chargée de la notation de l'épreuve orale d'admission du concours de gardien de la paix du 25 septembre 2018.

- Vu le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu le Code du service national ;
- Vu le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation de médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;
- Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004, portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences des diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

.../...

- Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses propositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
 - Vu l'arrêté interministériel du 02 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires ;
 - Vu l'arrêté interministériel du 18 octobre 2012 relatif aux épreuves d'exercices physiques des concours pour le recrutement des commissaires de police, lieutenants de police et gardiens de la paix de la police nationale ;
 - Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;
 - Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
 - Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 2017 fixant les modalités de recrutement particulières pour les sessions de concours ouvertes au titre de l'année 2018 au grade de gardien de la paix de la police nationale ;
 - Vu l'arrêté n°R02-2018-11-29-003 portant composition de la commission chargée de la notation des épreuves sportives ;
 - Vu l'instruction DPF/DSF/CF/REC/3/N° 87/3166 du 16 avril 1987 concernant les tests de personnalité ;
 - Vu l'instruction DCRFPN/SDRDP/DOCDP/N°006477 du 29 mai 2018 relative à l'organisation du recrutement par concours pour l'accès au grade de gardien de la paix de la police nationale – session du 25 septembre 2018 ;
 - Vu la circulaire DRCPN/SDFP/SDFDCN° 265 du 26 juin 2015 – indemnisation des activités de formation et de recrutement et la circulaire DRCPN/SDARH/SDFP/BPATS/BRRI N° 53 du 31 janvier 2011 relative à l'exercice des fonctions de psychologue de la police nationale ;
- Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission chargée de la notation de l'épreuve orale d'admission du concours de gardien de la paix du 25 septembre 2018, qui aura lieu le mardi 12 février 2019 et mercredi 13 février 2019 au Centre régional de formation de la police nationale, sis à l'Hôtel de police du Lamentin, est composée comme suit :

Président :

M. ARCHANGE André, commandant de police de la DDPAF

.../...

Membres titulaires

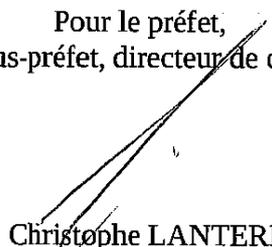
Mmes EDMOND SINZELE Marlène, major de police EE, de la DDPAF
MAXIMIN Claudine, Attachée d'administration de l'Etat en fonction au SATPN
PRIETO RODRIGUEZ Karina, psychologue contractuelle

MM. BORDET Bruno, capitaine de police du CRF
SAUTILLET Sylvain, capitaine de police de la DDPAF
ANGARNI Jean-Pierre, brigadier chef de police du CRF
LADILAS Michel, psychologue

Article 2 - Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet et la cheffe du service administratif et technique de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Fort de France, le 30 JAN. 2019

Pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet



Christophe LANTERI

SATPN

R02-2019-01-29-008

Arrêté portant ouverture d'un recrutement de 10 cadets de
la République-option police nationale - 15ème promotion
- session 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

SATPN

CRFPN

Antenne Promotion Recrutement Egalité des Chances

ARRETE N°

Portant ouverture d'un recrutement
de 10 cadets de la République-option police nationale – 15^{ème} promotion - session 2019

- Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique et la Réunion ;
- Vu l'article 112 de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 modifiant l'article 36 (1^{er} alinéa) de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée par l'article 10 de la loi N° 97-940 du 16 octobre 1997 au sujet du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, à l'exception des articles 1^{er} du titre 1,3 à 8 du titre II, des titres IX et IX bis et de l'article 45 du titre XI ;
- Vu le décret 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- Vu le décret n° 2004-1415 du 23 décembre 2004, modifiant le décret n° 2000-800 du 24 août 2000, relatif aux adjoints de sécurité recrutés, en application de l'article 36 de la loi d'orientation et de programmation modifiée n° 95-73 du 21 janvier 1995 ;
- Vu le décret n° 2012-686 du 7 mai 2012, modifiant le décret n° 2000-800 du 24 août 2000 relatifs aux adjoints de sécurité (articles 3 et 6) ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2000 fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes et fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;

- Vu l'arrêté du 11 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 24 août 2000 fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2015, modifiant l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes, relatif à la modification des épreuves sportives ;
- Vu la circulaire NOR/INT/C/99/00186/C du 16 août 1999 relative aux conditions d'emploi, de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;
- Vu la circulaire NOR/INT/C/05/00072/C du 4 juillet 2005 relative à la mise en place du programme des « cadets de la République – option police nationale » ;
- Vu la note DRCPN/SDARH/ADS, N° 11-600 du 5 juillet 2011 relative à la modification des dispositions applicables aux cadets de la République-option police nationale, à la suite des nouvelles mesures adoptées dans le cadre de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) ;
- Vu la note DRCPN/SDFDC/DREC du 24 décembre 2012, sur la mise en œuvre d'épreuves sportives dans le cadre du recrutement des adjoints de sécurité et des cadets de la République -option police nationale ;
- Vu la note DCRFPN/SDRPD N° 008299 du 11 décembre 2018 fixant les modalités relatives au recrutement des cadets de la République de la 15^{ème} promotion ;

A R R E T E

Article 1 - Un recrutement de **10 cadets de la République - option police nationale** - est ouvert à Fort de France au titre de l'année 2019 (scolarité 2019-2020).

Les candidats admis suivront une formation en Martinique de 12 mois, alternant des cours en lycée professionnel durant 12 semaines et dans la structure de formation de la police nationale (Centre Régional de Formation de Martinique) pendant 28 semaines.

Les enseignements dispensés en structure de formation de la police intègrent les matières du concours de gardien de la paix et une formation professionnelle à l'exercice du métier d'adjoint de sécurité.

De plus, les cadets de la République accompliront des stages pratiques en sécurité publique ou en police aux frontières durant une durée cumulée de 7 semaines. Durant cette formation, ils bénéficieront d'une allocation d'études mensuelle approximativement égale à la moitié du SMIC.

A l'issue de leur formation, ils seront affectés en tant qu'adjoint de sécurité (ADS) à la direction départementale de la sécurité publique ou à la direction départementale de la police aux frontières de la Martinique.

Article 2 - la sélection est ouverte en priorité aux jeunes de nationalité française âgés de 18 ans au moins au 2 septembre 2019 (date de début de la formation initiale) ou de moins de 30 ans à la date du dépôt du dossier de candidature. Ils devront être recensés et avoir accompli la journée de défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD), être en bonne condition physique avec une bonne acuité visuelle, avoir une bonne moralité (le bulletin n° 2 du casier judiciaire ne devant comporter aucune mention

incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées) et devront être en possession de leurs droits civiques.

Article 3 - la date limite d'inscription en ligne et sur papier, est fixée au **dimanche 31 mars 2019**. Les dossiers de candidature parvenus après cette date seront enregistrés pour la prochaine session.

Les candidats autorisés à concourir seront convoqués individuellement.

Les **épreuves écrites** (tests psychotechniques et photo-langage) se dérouleront le **jeudi 18 avril 2019**.

Seuls les candidats ayant satisfaits aux épreuves d'admissibilité, auront accès aux **épreuves sportives** (test de résistance musculaire en isométrie et test d'endurance cardio-respiratoire) qui sont fixées entre les **mardi 14 mai** et **mercredi 15 mai 2019**.

Tout échec à l'un ou l'autre de ces deux tests est éliminatoire.

L'épreuve orale (entretien de sélection devant une commission départementale) se tiendra du **jeudi 23 mai** au **vendredi 24 mai 2019** pour les candidats ayant réussi les épreuves sportives.

Les candidats admis provisoirement sur les liste principale et liste de réserve seront convoqués pour une visite médicale d'aptitude et une enquête de moralité, qui permettront de statuer sur leur admission définitive.

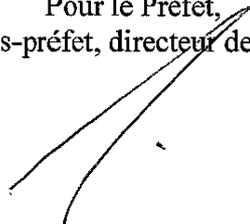
La date d'incorporation en formation au centre régional de formation de la police nationale (CRFPN) est fixée au **lundi 2 septembre 2019**.

Article 4 - des arrêtés préfectoraux fixeront la composition de la commission de surveillance des différentes épreuves ainsi que la composition du jury de sélection.

Article 5 - le sous-préfet, directeur de cabinet, la cheffe du service administratif et technique et le chef du centre régional de formation de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Fort de France, le 29 JAN. 2019

Pour le Préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,


Christophe LANTERI